EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Havva ISIK, Eric SEVRE**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Mesdames Françoise NOUHEN, Cécile AUDET et Carole COURTIAL arrivent avant le vote de la question n° 1.
Mesdames Nicole BARBIN et Marie SAVRE quittent la séance après le vote de la question n° 3.
Monsieur Louis VIRGOULAY quitte la séance après le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Monique BONNET.
Interruption de la séance de 21 h 25 à 21 h 40 pendant le débat sur la question n° 4.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 5 et donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n° 6 et donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 8.

Rapport N° 17

PÔLE DE SANTÉ DE LA GAUTHIÈRE : MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET VENTE DE TERRAIN

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Art qui a fait l'objet d'une délibération le 26 avril 2013, un séminaire organisé au Centre d'Animation de la Gauthière a permis d'exposer la méthode originale de travail partenarial et participatif que conduit, en plusieurs lieux en France, l'association « Notre Atelier Commun ». Cette démarche a pour objectif la définition d'un plan d'actions visant au développement de la co-production de la ville, en lien avec les projets urbanistiques du quartier afin d'associer les habitants aux aménagements envisagés. La mise en œuvre de ce procédé a été proposée par l'association à la Ville pour le cœur de quartier de La Gauthière (une délibération est proposée par ailleurs à votre conseil dans ce sens).

Cette démarche de projet innovante, appliquée à cet espace, devrait intégrer le projet de Pôle Santé porté par un collectif de médecins exerçant dans le quartier ou souhaitant s'y installer. Ce collectif a sollicité la Ville pour connaître les conditions de réalisation de leurs locaux professionnels, en phase avec le souhait de la collectivité d'une ré-urbanisation de l'îlot central de la Gauthière.

Des échanges lors de ce séminaire du 03 décembre dernier, ont abouti à la construction d'un scénario relatif à la conduite du projet de Pôle Santé. La solution envisagée consiste pour la Ville à vendre le foncier nécessaire à la construction de cet équipement et, parallèlement, à mettre à la disposition des professionnels de santé des locaux provisoires par convention.

Cette convention entre les médecins et la Ville aura pour objet de fixer la nature des locaux mis à disposition ainsi que le loyer correspondant aux charges de la Ville. Ces locaux seront livrés de sorte à pouvoir accueillir l'activité médicale à compter du 1er janvier 2015, au sein du bâtiment de l'actuel Centre d'Animation de la Gauthière qui aura intégré la Maison de Quartier en cours de construction. Cette solution permettra d'offrir des locaux aux professionnels désirant soit s'installer dans le quartier, soit d'intégrer des locaux accessibles, sans attendre la fin de la construction du Pôle Santé.

La vente du terrain est conditionnée à la prise en compte des prescriptions urbaines qui seront fixées par la Ville dès janvier 2014 et au dépôt d'un permis de construire au premier semestre de cette même année. Ce terrain, d'environ 500 m² issu de la parcelle AM n° 15, sera cédé au prix de 80 € le m² au vu de l'évaluation du service des Domaines du 9 décembre 2013. L'installation de cet équipement de santé au cœur du quartier, qui permet de pérenniser voire développer un service de santé de proximité est très attendue par les habitants. Cette initiative privée est également un moteur pour le projet de renouvellement urbain tel que conventionné avec l'ANRU.

La vente sera réalisée au profit des médecins désignés ci-après, ou toute personne morale ou physique qui se substituera à eux pour réaliser le même projet.
- Docteur Gwenaëlle ARVEUF ;
- Docteur Patrick PONS ;
- Docteur Jean-Yves FANGET.

Aussi, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux et les actes afférents à la vente.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 24 décembre 2013

Le Maire,

Serge GODARD